

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 10 DÉCEMBRE 2024
20 heures 30

OBJET :

10/12/2024 N°7
SUBVENTION : ENVELOPPE SOLIDARITÉ
N°1 POUR L'ANNÉE 2025 – DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE – RÉALISATION D'UN WC
PUBLIC

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 26 décembre 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Franck POLLET – Laurette COLOMBET
Absente avant donné mandat : Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Monique GOUTILLE

SUBVENTION : ENVELOPPE SOLIDARITÉ N°1 POUR L'ANNÉE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – RÉALISATION D'UN WC PUBLIC

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la commune souhaite la réalisation d'un WC public avec un bloc préfabriqué, situé chemin du Moulin. La commune souhaite donc déposer une demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'Enveloppe Solidarité 2025 pour financer ce projet.

Considérant le devis présenté par EIFFAGE Route dont le montant estimatif des travaux s'élève à 20 875,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Approuve** le devis présenté pour la réalisation d'un WC public chemin du Moulin.
- ▶ **Confirme** le projet de travaux et dit que la dépense est inscrite au budget communal.
- ▶ **Sollicite** une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Monique GOUTILLE



Publication en ligne le 26 DEC. 2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.